



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 10 du 27 juin 2019

Rapport Charvet : Des propositions concrètes sont attendues

La présentation du rapport « Refonder l'orientation, un enjeu Etat-régions » mercredi 26 juin au ministère marque le début d'une période de concertation qui doit déboucher sur des annonces ministérielles au mois d'octobre 2019.

L'éventuelle prise en compte par le gouvernement des 27 préconisations du rapport impactera les missions et le travail d'un grand nombre de catégories de personnels : enseignants, psy-EN, personnels de direction, CPE et personnels administratifs.

Mais la mise en œuvre demande des moyens.

La création des Biblio-Lab (évolution des CDI) au sein desquels seraient implantées des antennes de CIO départementaux bouleverserait le réseau des CIO. Mais sans une redéfinition complète des CDI actuels et un plan d'investissement conséquent cela ne pourra pas se faire. Cette création aura pour conséquence de scinder l'activité des CIO en deux : dans les établissements pour traiter l'orientation scolaire et en CIO ou mission locale pour les publics non scolaire. Le Sgen-CFDT rejette cette scission depuis l'annonce des projets ministériels

En revanche, le Sgen-CFDT juge positivement la reconnaissance du rôle des enseignants et des CPE dans le service public d'orientation par la création d'une certification. Mais il est impératif que celle-ci corresponde à une certification transposable et valorisable au cours du parcours professionnel.

En effet, la création de la fonction d'enseignant ou CPE référent redéfini les acteurs de l'orientation en prenant en partie sur les missions des psychologues de l'éducation EDCO (informations métiers, conseil technique auprès du chef d'établissement)

Mais, cette redéfinition des acteurs de l'orientation ne sera possible que si le ministère prévoit un volet ressources humaines conséquent. La fonction de référent trouvera le jour uniquement dans le cadre d'une décharge d'activité de service conséquente.

Le Sgen-CFDT sera vigilant à ce que cette préconisation ne se traduise pas par une marginalisation du travail des Psy-EN sur les seuls besoins individuels des élèves et notamment ceux à besoin particulier.